

Charte de suivi des cours et TD à distance

À destination des étudiantes et étudiants de l'IUT de Sceaux

Préambule

Cette charte fixe les règles qui s'appliquent à tout enseignement suivi à distance à l'IUT de Sceaux : cours magistraux, TD, TP, classes virtuelles, séances hybrides et évaluations en ligne. Elle complète le règlement intérieur de l'Université Paris-Saclay et le règlement des études, qui restent applicables.

Une séance à distance est une séance d'enseignement à part entière : les mêmes exigences d'assiduité, de respect et de « bonne foi » qu'en présentiel s'y appliquent.

1. Confidentialité, droit à l'image et enregistrements

Il est interdit d'enregistrer, de photographier, de faire une capture d'écran ou de diffuser tout ou partie d'une séance, quel que soit son format.

- Seul l'enseignant peut enregistrer une séance, à des fins pédagogiques, pour la mettre à disposition du groupe ou de la promotion. Il en informe les participants en début de séance.
- Un étudiant qui ne souhaite pas être enregistré peut couper sa caméra et intervenir par écrit ou à l'oral seulement, sauf pour les activités où la caméra est requise (voir section 5).
- Les enregistrements, supports, sujets et documents partagés sont réservés à un usage personnel d'apprentissage. Leur diffusion hors de la plateforme (notamment réseaux sociaux, messageries, sites de partage de cours, outils d'IA) est interdite.
- L'image, la voix et les propos des enseignants et des autres étudiants sont protégés par le droit à l'image et le RGPD. Leur captation ou diffusion sans accord peut entraîner des poursuites disciplinaires et pénales.
- Les données personnelles liées aux enseignements à distance (connexions, enregistrements) sont traitées par l'université conformément au RGPD.

2. Environnement de travail et équipement

Il est recommandé de :

- disposer d'un ordinateur avec webcam et micro, idéalement un casque. Le téléphone seul ne permet pas de suivre correctement la plupart des séances ;

- signaler toute difficulté matérielle ou de connexion au directeur des études, responsable parcours ou au secrétariat pédagogique de votre département et à la scolarité : prêt d'ordinateur, aides de l'université, de la région ou du CROUS peuvent être mobilisés ;
- anticiper les coupures : câble réseau, partage de connexion 4G/5G, liste des contacts utiles (enseignant, délégué, secrétariat) ;
- s'installer dans un lieu calme, avec un arrière-plan neutre ou un fond virtuel ;
- tester micro, caméra et fond virtuel avant toute séance ;
- organiser sa prise de notes (manuscrite ou numérique) et, si l'écran le permet, le partager entre la plateforme et l'éditeur de texte ;
- prévoir des pauses entre les séances et limiter le temps d'écran en dehors des cours.

3. Outils numériques et sécurité

- Les séances se déroulent sur les outils officiels de l'université : plateforme pédagogique eCampus et outil de visioconférence indiqué par l'enseignant. Les dépôts de travaux se font uniquement sur la plateforme, sauf consigne contraire.
- La connexion se fait avec ses identifiants universitaires (adresse @universite-paris-saclay.fr). Ces identifiants sont personnels : ne les partagez jamais.
- Les liens de connexion aux séances sont réservés au groupe. Il est interdit de les transmettre à des personnes extérieures.
- Méfiez-vous des courriels ou messages frauduleux (hameçonnage) demandant vos identifiants : l'université ne les demande jamais.
- Gardez votre système et votre navigateur à jour.

4. Comportement en séance

Comme en présentiel, chacun s'engage à adopter un comportement irréprochable :

- être à l'heure : se connecter 5 minutes avant le début. La séance précédente se termine 5 minutes plus tôt pour permettre de changer de salle virtuelle ;
- s'identifier clairement : Prénom NOM – groupe de TD (ex. : Léa MARTIN – TD2). Les pseudonymes et noms incomplets ne sont pas acceptés ;
- rester présent pendant toute la séance : être connecté sans suivre la séance (caméra coupée et absence de réponse aux sollicitations) peut être considéré comme une absence ;
- ne pas utiliser son téléphone ou d'autres applications pour une activité sans lien avec le cours ;
- ne pas suivre la séance en se déplaçant, en conduisant ou depuis un lieu bruyant ;
- ne pas discuter avec une personne de son entourage, sauf cas de force majeure ;
- ne diffuser aucun contenu (son, vidéo, image, lien) susceptible de perturber la séance ;
- respecter une tenue et un cadre corrects à l'image.

5. Participation : micro, caméra, chat

- **Micro** : coupé par défaut, activé uniquement pour prendre la parole.
- **Prise de parole** : demandée avec la « main levée » ; l'enseignant la donne à tour de rôle.
- **Caméra** : elle peut rester coupée en cours magistral pour préserver la connexion. Elle doit être allumée à la demande de l'enseignant pour l'appel, les oraux, les évaluations, les travaux en

petits groupes et les cours de langue. En cas d'impossibilité, prévenez l'enseignant avant la séance.

- **Chat** : utilisé selon les consignes de l'enseignant, pour des questions ou réponses en lien avec le cours. Laissez à l'enseignant le temps de répondre. Les messages privés sont à éviter s'ils ne concernent pas le cours ; ils peuvent être visibles par l'enseignant selon l'outil.
- **Interactivité** : l'enseignant attend votre participation active (questions, sondages, votes, travaux de groupe, salles de sous-groupes).
- **Problème technique** : signalez-le sur le chat ou, si vous êtes déconnecté, par courriel à l'enseignant dès que possible.

6. Assiduité, absences et problèmes de connexion

L'assiduité aux séances à distance est obligatoire et contrôlée comme en présentiel, conformément au règlement des études du BUT.

- Prévenez l'enseignant en cas de retard, d'absence ou de départ anticipé.
- Justifiez toute absence auprès du secrétariat pédagogique dans les délais prévus, avec copie à l'enseignant.
- Un problème de connexion doit être justifié par un élément de preuve (notamment capture d'écran du message d'erreur, horodatage) transmis le jour même à l'enseignant et au secrétariat. Des problèmes répétés doivent être signalés au responsable des études pour trouver une solution.
- Les travaux demandés sont déposés sur la plateforme avant la date limite et selon les modalités fixées. Un retard non justifié peut être sanctionné.

7. Évaluations, intégrité académique et IA générative

La participation aux évaluations à distance est obligatoire. Elles sont soumises aux mêmes règles que les examens en présentiel.

- Les modalités (durée, documents autorisés, caméra allumée, outils permis) sont précisées par l'enseignant avant l'épreuve. En l'absence de précision, aucun document ni aide extérieure n'est autorisé.
- Toute communication avec un tiers pendant une évaluation, toute substitution d'identité et tout partage de sujet ou de réponses constituent une fraude.
- Le plagiat est interdit : toute source utilisée (texte, image, données) doit être citée. Les travaux peuvent être soumis à un logiciel de détection de similitudes.
- IA générative (ChatGPT, Claude, Copilot, etc.) : son usage est autorisé seulement dans les limites fixées par chaque enseignant, pour chaque travail. Tout usage autorisé doit être déclaré (outil utilisé et finalité). Présenter un contenu généré par une IA comme son propre travail, sans autorisation ou sans le déclarer, est assimilé à une fraude.
- Il est interdit de transmettre à un outil d'IA les sujets d'évaluation ou les supports de cours non publics.
- Toute fraude ou tentative de fraude peut entraîner la saisine de la section disciplinaire de l'université.

8. Respect, harcèlement et accessibilité

- Les échanges (oral, chat, salles de sous-groupes, messageries de groupe liées au cours) restent courtois et respectueux. Les propos injurieux, discriminatoires, sexistes ou haineux sont interdits.
- Le cyberharcèlement, y compris sur les groupes de messagerie entre étudiants, est un délit. Toute victime ou témoin peut le signaler à un enseignant, au responsable des études ou à la cellule d'écoute de l'université dédiée aux violences sexistes, sexuelles et au harcèlement.
- Les étudiants en situation de handicap, de maladie ou bénéficiant d'aménagements (tiers-temps, sous-titrage, documents adaptés) se rapprochent du service handicap de l'université. Ces aménagements s'appliquent aussi à distance.
- En cas de difficulté personnelle (isolement, stress, santé), le service de santé universitaire et les responsables des études restent à votre écoute.

9. Délégués, interlocuteurs et conseils

Rôle des délégués. Le délégué de chaque groupe de TD aide, si nécessaire, l'enseignant à organiser la classe virtuelle et relaie les difficultés du groupe (connexion, organisation, charge de travail). Si aucune élection n'a eu lieu, le groupe désigne un délégué dès la première séance à distance et le signale au responsable des études et au secrétariat pédagogique.

Vos interlocuteurs.

Pour...	Contacter
Une question sur un cours ou une évaluation	L'enseignant de la matière
Une absence, un justificatif	Le secrétariat pédagogique du département
Une difficulté matérielle ou de connexion durable	Le directeur des études, le responsable parcours, le secrétariat pédagogique
Un aménagement (handicap, santé)	Le service handicap

Trois conseils.

1. Consultez votre messagerie universitaire et la plateforme eCampus régulièrement et au moins une fois par demi-journée.
2. La classe à distance demande une préparation accrue avant la séance et un travail approfondi après, à partir des ressources partagées. Le temps collectif est ainsi consacré aux échanges et aux exercices.
3. Les travaux de groupe restent possibles et encouragés à distance : organisez-vous dès le début du semestre.

Engagement

Je soussigné(e), étudiant(e) en (département, groupe de TD), reconnais avoir pris connaissance de la présente charte et m'engage à la respecter.

Je suis informé(e) que tout manquement aux règles de confidentialité, d'intégrité académique ou de comportement, ainsi que toute perturbation du bon déroulement des enseignements, peut entraîner la saisine de la section disciplinaire de l'université, sans préjudice d'éventuelles poursuites pénales.

Fait à Sceaux, le

Signature :